



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES  
du jeudi 3 juillet 2014 à 20h30**

L'an deux mil quatorze, le jeudi trois juillet à 20 h 30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à Salle Polyvalente de Baccon, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

**Présents :** Mme Benier, M. Derouck, Mme Mahieux, M. Brihay, M. Durand, Mme Gaschaud, M. Laubret, Mme Carl, Mme Manchec, M. Dessemond, M. Bothereau, Mme Hameau, Mme Lescaut, Mme Martin, M. Simonnet, Mme Perol, M. Le Gouëllec, Mme Beaupuis, M. Zapf-Lacroix, M. Pommier, Mme Auger, M. Cuillerier, Mme Quéré, M. Lebrun, Mme d'Aux.

**Absent excusé représenté :**

M. Rabier avait donné pouvoir à Mme Martin

**Absente excusée :** Mme Champenois

**Secrétaire de séance :** Mme Beaupuis

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

**Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D.).**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée a désigné la liste des membres à soumettre à la Direction Régionale des Finances Publiques afin que cette dernière fixe de manière définitive la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

**Adoption du règlement intérieur de fonctionnement du Conseil Communautaire.**

L'Assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le règlement intérieur du Conseil Communautaire.

**Approbation du règlement intérieur de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.).**

L'Assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a approuvé le règlement intérieur de la Commission Locale d'Évaluation des charges Transférées, tel qu'examiné lors de la réunion de celle-ci, le 3 juin 2014.

**Communication du compte-rendu de la C.L.E.C.T. du 19 mars 2014.**

Le Conseil Communautaire a pris acte du compte rendu de la réunion de la C.L.E.C.T. du 19 mars 2014, portant sur les modalités de transfert de charges liées à la compétence « équipement sportif

et polyvalent d'intérêt communautaire », et sur l'impact de l'actualisation de la cotisation au Syndicat Mixte du Pays Loire Beauce sur les attributions de compensation.

### **Fixation des attributions de compensation.**

L'Assemblée a acté les montants des attributions de compensation destinées à chaque Commune, tels que fixés par la C.L.E.C.T. lors de sa réunion du 3 juin 2014.

### **Projet de réalisation d'un gymnase sur la commune de Saint-Ay :**

#### **- Demandes de subventions ;**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé Madame le Président à solliciter des subventions aussi élevées que possible en vue du financement du projet de gymnase sur la commune de Saint-Ay, auprès de l'Etat (notamment au titre du C.N.D.S., Centre National pour le Développement du Sport, et du D.E.T.R., Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), et de diverses administrations, notamment le Conseil Régional du Centre par l'intermédiaire du Pays Loire Beauce, le Conseil Général du Loiret, ou encore Monsieur le Sénateur Doligé ou Monsieur le Député Grouard dans le cadre de leur réserve parlementaire.

#### **- Recours à Ingenov 45 : autorisation de signature du contrat ;**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à signer un contrat avec Ingenov 45 pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de gymnase sur la commune de Saint-Ay.

### **Compétence « création, transfert, entretien et gestion des équipements sportifs et polyvalents d'intérêt communautaire » :**

#### **- désignation de représentants au sein du Comité de Pilotage du Partenariat Public Privé ;**

Le Conseil Communautaire a désigné comme représentants au sein du Comité de pilotage du Partenariat Public Privé : Mme Martin, M. Rabier, M. Vivet (titulaires), M. Lebrun, Mme Manchec et Mme Benier (suppléants).

#### **- Autorisation de signature du protocole transactionnel et de l'avenant n°3 du contrat de Partenariat Public Privé ;**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, a autorisé Madame le Président à signer le protocole d'accord transactionnel ainsi que l'avenant n°3 au contrat de partenariat pour la construction, le financement, l'entretien et la maintenance, l'exploitation technique des collèges de Meung-sur-Loire et de Saint-Ay et de la salle polyvalente de Meung-sur-Loire. Il est précisé que le protocole transactionnel a pour objet de prendre acte des négociations à la baisse intervenues quant à la répartition financière (taux de marge sur index plus avantageux) entre les collectivités et le titulaire, et que l'avenant n°3 modifie le contrat de partenariat suite aux résultats de celles-ci.

### **Reversements prévisionnels de fiscalité pour 2014.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, une abstention relevée, le Conseil Communautaire a décidé des reversements prévisionnels de fiscalité au profit de la Communauté de Communes du Canton de Beaugency, concernant la zone Synergie Val de Loire.

### **Approbation du rapport d'activités 2013 du Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents.**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Locales, le Conseil Communautaire a pris acte du rapport d'activités du Syndicat Mixte du Bassin des Mauves et de ses Affluents pour l'année 2013.

## **Point sur l'extension de la Zone d'Activités des Pierrelets.**

Madame le Président a informé le Conseil Communautaire de l'avancement des travaux liés à l'extension de la Z.A. des Pierrelets, ainsi que des signatures d'actes effectués et à venir.

## **Précisions sur les délégations du Conseil Communautaire au Président.**

Comme suggéré par les services de la Préfecture, le Conseil Communautaire a précisé la délégation donnée à Madame le Président concernant les limites dans lesquels Madame le Président peut régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels est impliqué un véhicule communautaire, et les seuils comptables pour la réalisation des emprunts et des lignes de trésorerie.

## **Pouvoirs de police spéciale : position des communes sur la notion de transfert.**

Madame le Président a informé le Conseil Communautaire des termes de la circulaire préfectorale du 17 juin 2014 relative aux modalités de transfert des pouvoirs de police spéciale des Maires aux Présidents des E.P.C.I. à fiscalité propre, chaque Maire devant se positionner quant à ce possible transfert dans les 6 mois du renouvellement du mandat de l'E.P.C.I.

## **Point sur le dossier de recours contentieux concernant le découpage cantonal**

Madame le Président a fait le point sur l'avancement de la procédure liée au recours contentieux susceptible d'être déposé contre le décret relatif au découpage cantonal, au vu des éléments d'ores et déjà transmis par le cabinet qui a été sollicité.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire a adopté une motion pour renouveler sa désapprobation envers le découpage cantonal et envers le rejet du recours gracieux déposé.

## **Affaires diverses : Confirmation du versement de subventions aux Collèges de Meung-sur-Loire et de Saint-Ay.**

A la demande du Centre des Finances Publiques, le Conseil Communautaire a confirmé le versement et la répartition des subventions au Collège Gaston Couté de Meung-sur-Loire et au Collège de Saint-Ay, telle qu'adoptées lors du vote du Budget Primitif.

## **Questions et communications diverses.**

Madame le Président a fait le point sur les réponses obtenues quant aux demandes de subventions liées à l'installation du R.A.M. dans les locaux de l'école de La Nivelles.

Madame le Président a informé l'Assemblée de la date des prochains Conseils Communautaires :  
Jeudi 18 septembre 2014 à 20h30 à Coulmiers,  
Jeudi 13 novembre 2014 à 20h30 au Bardon.

Affiché le: **8 JUIL. 2014**

Meung-sur-Loire, le 4 juillet 2014  
Le Président,

  
Pauline MARTIN

